



## BELGIQUE

**Discours de S.E. Monsieur Pierre Chevallier  
Envoy spécial du Royaume de Belgique,**

**lors de la  
Réunion plénière de haut niveau  
sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en  
œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins  
avancés pour la décennie 2001-2010**

**New York, le 18 septembre 2006**

***Vérifier au prononcé***

Mission permanente de la Belgique auprès des Nations Unies  
One Dag Hammarskjöld Plaza, 885 Second Avenue, 41ème étage, New York, NY 10017  
Tel. 1(212) 378-6300, Fax 1(212) 681-7618  
E-mail: [newyorkun@diplobel.be](mailto:newyorkun@diplobel.be) website <http://www.diplomatie.be/newyorkun>

**.be**

Madame la Présidente,

En décidant d'accueillir à Bruxelles, avec l'Union européenne, la troisième Conférence des Nations Unies pour les Pays les moins avancés, la Belgique témoignait de son engagement en faveur de ces pays. Je me félicite donc particulièrement de la tenue de cette réunion de haut niveau qui permettra de faire le point sur la mise en oeuvre, à mi-parcours, du programme d'action issu de cette Conférence de Bruxelles.

Constatons d'abord que l'action concertée de la communauté internationale et des PMA eux-mêmes commence à porter ses fruits. Ce groupe de pays, dans son ensemble, a vu sa croissance s'améliorer depuis 2001, et ceci pour des raisons diverses: la diminution du nombre de conflits, les réformes économiques, la hausse des prix des matières premières, la reprise de la croissance de l'aide publique au développement.

Cependant, en dépit des avancées constatées, les objectifs du Programme d'action de Bruxelles ne sont pas encore atteints. Les PMA eux-mêmes l'ont souligné à Cotonou. De nombreux défis nous attendent avant 2010.

La Belgique, pour sa part, poursuit la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles. Cet engagement va de pair avec notre volonté de contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire.

Notre action en faveur des Pays les moins avancés s'inscrit dans le cadre de celle de l'Union européenne ; c'est le gage d'une plus grande cohérence et d'une plus grande efficacité. Je souscris donc entièrement à l'intervention de la Présidence finlandaise de l'Union. Mon propos est surtout de mettre en lumière quelques initiatives de la Belgique.

C'est ainsi que nous nous sommes engagés à atteindre l'objectif de 0,7% du PNB pour l'aide publique au développement d'ici 2010. En 2005, notre aide publique au développement dépassait déjà les 0,5 %. Quant à notre aide aux PMA eux-mêmes, elle représente désormais 0,21% de notre PNB, dépassant les engagements que nous avons pris à la Conférence de Bruxelles. Qui plus est, notre aide aux PMA est pratiquement entièrement déliée.

Au-delà de l'aide publique au développement, c'est la participation des PMA au commerce mondial qui sera un moteur de leur croissance. Mais la capacité des PMA à participer pleinement au commerce

mondial dépendra aussi de leur capacité à diversifier leurs exportations. La Belgique continuera à soutenir le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA et financer des programmes destinés à renforcer les capacités des PMA en matière de négociations commerciales.

Nous insistons d'ailleurs sur l'importance du rôle des investissements privés dans le développement économique et dans la création d'emplois. Voilà pourquoi la Belgique a mis sur pied en 2001, la «Société belge d'investissement pour les pays en développement», une nouvelle forme de partenariat public/privé entre l'Etat belge et la société belge d'investissements internationaux. Son objectif est la promotion du secteur privé en particulier en Afrique.

Enfin, je signale que la Belgique a décidé, en 2005, d'annuler la dette commerciale de tous les pays ayant atteint le « completion point » dans le cadre de l'initiative HIPC.

Madame la Présidente,

Pour progresser encore dans la réalisation de notre Programme d'action, il faudra continuer à porter l'attention nécessaire aux politiques de population, à l'éducation, à la promotion du statut de la femme et à la création d'emplois, en particulier pour les jeunes. Le partenariat qui est à la base du Programme d'action débouchera sur des résultats durables si les gouvernements concernés poursuivent les réformes économiques nécessaires et consolident la stabilité politique et juridique. Il faudra également renforcer la bonne gouvernance et faire bénéficier l'ensemble de la population des retombées de la croissance. Nous sommes prêts à y travailler ensemble.

Madame la Présidente,

Ce bilan nous l'a montré : la pauvreté n'est pas une fatalité. La réalisation des objectifs du plan d'action de Bruxelles reste à notre portée, à condition que chacun de nous, PMA et partenaires de développement, assume ses responsabilités. Nos travaux, je l'espère, nous auront donné l'élan nécessaire pour poursuivre dans cette voie.

Je vous remercie.